

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20140115-2014\_B021-DE  
Date de télétransmission : 17/01/2014  
Date de réception préfecture : 17/01/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 15 JANVIER 2014

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2014\_B021**

**OBJET : Commande publique - Autorisation de signer des marchés n° 13M119 à 13M124 relatifs à la réalisation de travaux forestiers et de génie civil sur les massifs de la Chaîne des Côtes et de la Trevarresse, des Quatre Termes, du Pas des Lanciers, du Montaignet et du Régagnas, pour la période 2014-2017**

Le 15 janvier 2014, le Bureau de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 9 janvier 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Etaient Présents :**

JOISSAINS MASINI Maryse, président - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

ALBERT Guy, vice-président, Jouques, donne pouvoir à JOUVE Mireille - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à CHORRO Jean - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard

**Excusé(e)s :**

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

**03\_2\_08**

**BUREAU DU 15 JANVIER 2013**

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ  
Co-rapporteur : Philippe CHARRIN

**Thématique : Commande Publique**

**Objet :** Autorisation de signer le marché n° 13M124 relatif à la réalisation de travaux forestiers et de génie civil sur les massifs de la Chaîne des Côtes et de la Trévaresse, des Quatre Termes, du Pas des Lanciers, du Montaiguet et du Régagnas, pour la période 2014-2017

**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

La Communauté du Pays d'Aix réalise des travaux de prévention sur les espaces naturels boisés dont elle dispose. Ces travaux visent d'une part à réduire la densité de végétation et donc à éviter la propagation des incendies et ils visent d'autre part, à soutenir les différentes filières de valorisation du bois (pâte à papier, énergie, bois d'œuvre, ...). La présente consultation a donc pour objet d'attribuer des marchés relatifs à la réalisation de travaux d'entretien forestiers et à la coupe de bois .

**Exposé des motifs :**

### Économie du marché :

La présente consultation est allotie de la manière suivante :

- Lot n°1 : Travaux forestiers Massif de la Chaîne des Côtes et de la Trévaresse comprenant la partie Sud est du Massif des Roques
- Lot n°2 : Travaux forestiers Massif des Quatre Termes
- Lot n°3 : Travaux forestiers Massif du Pas des Lanciers
- Lot n°4 : Travaux forestiers Massif du Montaignet
- Lot n°5 : Travaux forestiers Massif du Régagnas
- Lot n°6 : Travaux de génie civil sur l'ensemble des massifs

Les lots n°1 à 5 ont pour objet principal l'exécution de travaux forestiers avec coupe/abattage des bois en différentes longueurs selon valorisation (2 à 4 mètres), ainsi que l'évacuation des bois désignés avec triage sur place de dépôt.

Le lot n°6 a, quant à lui, pour objet la réalisation de travaux de génie civil.

La totalité du bois reste la pleine propriété de la CPA, il ne pourra pas faire l'objet d'un rachat dans le cadre de ce marché.

Les lots ne sont pas découpés en tranches.

Les variantes ne sont pas autorisées.

Les lots seront conclus pour une durée de 12 mois à compter de leur notification aux titulaires, reconductibles 3 fois.

Les lots s'exécuteront par bons de commande, conformément aux dispositions de l'article 77 du CMP, dans la limite des seuils suivants :

<b>Lot</b>	<b>Seuil minimum annuel</b>	<b>Seuil maximum annuel</b>
1	40 000 € HT	160 000 € HT
2	40 000 € HT	160 000 € HT
3	40 000 € HT	160 000 € HT
4	40 000 € HT	160 000 € HT
5	40 000 € HT	160 000 € HT
6	25 000 € HT	100 000 € HT

Marchés passés à prix unitaires révisables.

Estimation du marché :

Lot	Estimation
1	125 000,00 € HT
2	75 000,00 € HT
3	75 000,00 € HT
4	75 000,00 € HT
5	100 000,00 € HT
6	75 000,00 € HT

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'Appel d'Offre Ouvert, définie aux articles 33 et 57 à 59 du CMP, qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 23/10/2013 aux journaux suivants :

- JOUE
- BOAMP
- LA MARSEILLAISE
- Profil Acheteur

Un avis rectificatif a été adressé le 2 décembre 2013 à ces mêmes supports,

Sur la base des critères pondérés suivants :

- Prix des prestations - coefficient 0.70
- Valeur technique - coefficient 0.30

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 10 janvier 2014 a décidé d'attribuer ;

- Le marché n°13M124 relatif aux Travaux de génie civil sur l'ensemble des massifs à la société EDEA pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de 47.875,00 € HT, le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement effectuées ;

Les lots n° 1, 2, 3, 4 et 5 ont été déclarés sans suite en raison d'un problème de montage contractuel du dossier de consultation des entreprises ne permettant pas de garantir la capacité d'une entreprise à exécuter simultanément plusieurs lots.

### Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le code des marchés publics pris en ses articles 33, 57 à 59 et 77 ;

VU la délibération n°2009\_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 10 janvier 2014.

---

### Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le lot 6 n°13M124 relatif aux Travaux de génie civil sur l'ensemble des massifs attribué à **la société EDEA** pour un montant estimatif non contractuel **tiré du DQE de 47.875,00 € HT**, le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement effectuées ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section Investissement du budget de la CPA, Fonction : 833 - Nature : 2145.

**OBJET : Commande publique - Autorisation de signer des marchés n° 13M119 à 13M124 relatifs à la réalisation de travaux forestiers et de génie civil sur les massifs de la Chaîne des Côtes et de la Trevarresse, des Quatre Termes, du Pas des Lanciers, du Montaiguet et du Régagnas, pour la période 2014-2017**

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

16 JAN. 2014

